



PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

Compte-rendu de l'atelier Agriculture

PTGE - Raison d'être du projet

Le bassin versant de l'Huveaune subit des périodes de **sécheresses chroniques**, qui vont s'aggraver avec le changement climatique. Par ailleurs, les activités économiques et l'alimentation en eau potable dépendent de **ressources extérieures au territoire** (Durance, Verdon).

Dans un contexte d'évolution des besoins (démographique, sobriété, ...), le projet a pour ambition de définir des **objectifs chiffrés** et de mettre en œuvre des **solutions concrètes**, pour **assurer un équilibre quantitatif entre les usages** anthropiques de la ressource en eau et les besoins des écosystèmes.

L'élaboration de ce programme d'action doit **se faire de manière collective** (avec les acteurs et citoyens du territoire) en respectant un **principe fondateur** : **l'eau est un bien commun**, qui doit être géré de manière **équitable et solidaire**, dans un principe de **préservation des écosystèmes**.

l'Huveaune, le Jarret, le Merlançon, le Fauge, la Vede, le Peyruis... et les eaux souterraines...

1. PRESENTATION DE LA RENCONTRE

1.1 LES INTERVENANTS

EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Huveaune – Côtiers – Aygalades) :

- Estelle Fleury (Directrice de l'EPAGE)
- Éric Brenner (Chargé de mission Ressources en eau et qualité)
- Roxane Roy (Responsable du pôle stratégie territoriale)
- Antea : Thibault Pellegrini et Lise Pierre (hydrogéologues)

Eclectic Experience : Arthur Beaucé, Olivia Warion et Ondine Regelsperger (animateurs concertation)

1.2 LES PARTICIPANTS

- M. Depierre (SCP exploitation)
- Mme. Bourianne (AERMC)
- M. Sasso (FDSH13)
- M. Bertos (ASA Gast et Longuelance)
- M. Dessaux (ASA St-Pons)
- M. Baudin (ASA Mia)
- Mme. Peugnet (MAMP Agri)
- Mme. Mace (Chambre agri 13)
- Mme. Martinez (CRIIAM)
- Mme. Sif (Mairie de Marseille)
- M. Pourtal (maraîcher)

1.3 LA RENCONTRE EN DEUX MOTS

Cet atelier de concertation s'est déroulé **le 25 avril 2024 à la Coopérative agricole d'Aubagne** et a réuni 11 participants, ainsi que des membres de l'EPAGE HuCA et ses partenaires (bureaux d'étude Antea et Eclectic Experience). Ce temps de dialogue était le premier d'une **série de 4 ateliers thématiques** destinés à donner un cadre d'expression privilégié à des acteurs spécifiques, sur la question de la gestion de la ressource en eau sur le territoire du bassin versant de l'Huveaune. Celui-ci portait sur les **questions d'agriculture** et s'est tenu en présence de plusieurs parties prenantes du monde agricole (agriculteurs, acteurs du secteur, institutionnels). Les participants ont d'abord assisté à une **présentation du projet et du diagnostic hydrogéologique du territoire**, avant de débattre en groupes de leurs **attentes vis-à-vis de ce PTGE** et des **pistes d'actions** pouvant être mises en place dans ce cadre.

2. PRESENTATION DU PTGE ET DU DIAGNOSTIC INITIAL

2.1 L'INTERVENTION DE L'EPAGE HUCA

L'intervention de l'EPAGE a permis d'expliquer aux participants les **raisons d'être du PTGE, son cadre et ses objectifs**.

A l'issue de cette phase d'ateliers préparatoires (ou ateliers thématiques) se déroulera, à partir de septembre 2024, un **temps de croisement des regards**. Celui-ci permettra aux acteurs de tous les secteurs (industrie, agriculture, tourisme, protection de la biodiversité...) mais aussi au grand public désirant faire partie du projet de se rencontrer et d'échanger autour des enjeux de gestion de l'eau. Début 2025, la **constitution d'un panel citoyen** est envisagé dans le but de formuler des recommandations pour le PTGE. L'écriture de recommandations par des acteurs constitués est également prévu à cette même période. Cette dernière phase de concertation permettra de guider la **rédaction du programme d'actions** qui débutera dès le troisième trimestre 2025 et se clôturera à la fin de cette même année.

L'élaboration du PTGE comprend ainsi deux phases : le diagnostic initial des enjeux, qui comprend les phases de concertation, et la rédaction d'un plan d'actions pour restaurer les équilibres hydrologiques. La démarche de concertation vise à compléter le diagnostic hydrologique et hydrogéologique et à garantir une participation des acteurs dans leur diversité.

2.2 PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE (BUREAU D'ETUDE ANTEA)

Un territoire dense fait de réalités géographiques diverses

- Forte urbanisation en aval et dans les plaines
- Terres agricoles
- Massifs calcaires
- Forêts.

Un bassin versant anthropisé

- Lit naturel du cours d'eau déplacé vers la calanque de Cortiou pour limiter les dégâts en période de crues.
- Canal de Marseille : achemine de l'eau de la Durance et représente 82% de l'approvisionnement en eau sur le territoire.
- Autres sources d'approvisionnement : Canal de Provence (11%), eaux souterraines (4%), Huveaune (3%).

Un déséquilibre des milieux aquatiques causé par la sécheresse

- Depuis 2020, périodes d'étiage de plus en plus longues.
- Recharge hivernale des nappes phréatiques qui ne se fait plus.
- Altération des relations entre eaux de rivières et eaux souterraines.
- Déséquilibre global du fonctionnement des milieux aquatiques et naturels.

Une seule station d'épuration en activité, une particularité du territoire

- Station d'épuration d'Auriol – Saint-Zacharie.
- Le reste des eaux est redirigé vers Marseille et traité puis rejeté depuis la calanque de Cortiou.

3. RESTITUTION COMMUNE DES TRAVAUX EN GROUPES

Durant le temps de restitution, les participants ont mis en lumière plusieurs pistes d'actions, objectifs et attentes discutés dans chaque groupe. A l'issue de la rencontre, les contributions de l'ensemble des participants ont été regroupées en deux grands thèmes identifiés : la sensibilisation et la diffusion des connaissances auprès de l'ensemble des acteurs locaux d'une part et l'accompagnement des agriculteurs dans leur stratégie d'adaptation d'autre part.

SENSIBILISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES AUPRES DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS LOCAUX

Actions à mettre en place :

- Produire et diffuser les connaissances sur les pratiques agricoles sans stigmatiser les agriculteurs irrigants.
- Sensibiliser sur le rôle de l'Huveaune et œuvrer à sa valorisation : s'appuyer sur l'histoire agricole du bassin versant, mettre en avant le rôle nourricier du fleuve.
- Sensibiliser sur les richesses des sols, leur potentiel de rétention et l'impact de la sécheresse sur tous les milieux naturels.

Dans le but de :

- Mieux comprendre les enjeux du changement climatique.
- Éviter les conflits en assurant à tous les acteurs une bonne compréhension du diagnostic initial.
- Évaluer les efforts à fournir de chacun en fonction des usages.

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DANS LEUR STRATEGIE D'ADAPTATION

- Création de nouvelles techniques d'irrigation et mise en place d'une aide au pilotage pour les agriculteurs irrigants.
- Accroître l'infiltration/rétention : préserver les zones agricoles, favoriser la désimperméabilisation, suivre l'effet de l'irrigation, limiter le ruissellement, rôle des types culturaux...
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques de gestion des sols.
- Réfléchir à l'évolution des modes de culture, aux adaptations possibles.
- Sécuriser l'accès à l'eau pour les activités agricoles : prise en compte du « coût de l'eau », renforcement du rôle des ouvrages d'adduction (canal de marseille), utiliser l'eau pluviale (REUT/REUSE)...

Annexes

QUESTIONS / REPONSES DURANT LA PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

La présentation du diagnostic a été ponctuée par plusieurs questions venant des participants. Le bureau d'étude Antea et l'EPAGE ont ainsi précisé certains éléments du diagnostic et de la présentation.



Que représente le tracé rouge sur cette carte ?

Le tracé rouge représente l'ancien cheminement des eaux de l'Huveaune, qui se déversaient auparavant au Prado et qui sont désormais détournées vers la calanque de Cortiou.

Quelles sources de données ont été utilisées pour le diagnostic ?

Le bureau d'étude s'est appuyé sur des banques de données existantes, notamment celles réalisées par l'Agence de l'eau et celles de la SCP (Société du Canal de Provence), comme les rapports d'activités des déclarants exploitants.

Toutes les communes du bassin versant ont-elles été prises en compte dans le diagnostic ?

Toutes les communes ont bien été prises en compte, ainsi que l'extraction de la partie de Marseille faisant partie du périmètre.

Comment le bureau d'étude a procédé pour réaliser ces mesures ?

Antea a procédé à des ratios, mais il est encore compliqué de le faire concernant le rapport aux usages de l'eau. Le calcul se fait actuellement sur la base de l'origine de l'eau. L'estimation par les usages peut se faire néanmoins pour les eaux souterraines.

Quelles limites ont-été identifiées par rapport à ces données ?

L'objectif du PTGE est de poursuivre ce travail de collecte de données afin de voir s'il existe d'autres forages sur le territoire qui ne seraient pas encore pris en compte dans les volumes mesurés aujourd'hui, l'idée étant d'être le plus exhaustif possible sur le projet de territoire.

De nombreuses données passent actuellement sous les radars des organismes de gestion de l'eau du territoire. En effet, les données qui se trouvent en dessous du seuil de 30 000 m³ / an ne sont pas comptabilisées par l'Agence de l'eau. De plus, les usages collectifs ou d'eau potable n'apparaissent pas dans les rapports d'activités, et les forages chez les particuliers peuvent (comme il y en a sur le secteur)

distribuer de l'eau à plusieurs lotissements ou groupes. Enfin, de nombreuses prises d'eau dans l'Huveaune ou ses affluents ne font pas l'objet de déclarations à la préfecture et ne sont donc pas comptabilisées dans les banques de données existantes. Ainsi, il faut être vigilant car ces données manquantes peuvent considérablement varier, de quelques dizaines de milliers de mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes par an.

Une seule station d'épuration sur le bassin versant, pourquoi ?

En principe, 100% des ressources locales en eau sont réintégrées dans le milieu après avoir été utilisées et traitées. Cela constitue le cycle de l'eau classique. Cependant le bassin versant de l'Huveaune a un fonctionnement différent lié au climat méditerranéen. 84% de l'apport en eau sur le territoire provient de sources extérieures, et si cette eau était introduite dans le milieu à la suite de son traitement en station d'épuration, cela bousculerait le fonctionnement hydrogéologique naturel du milieu qui fonctionne en régime intermittent, notamment en période d'étiage. De plus, il a été précisé que le choix de ne garder qu'une station d'épuration sur le territoire avait été fait il y a une vingtaine d'années. Ainsi, une station d'épuration située à l'amont du bassin versant a été fermée.

Pourquoi les autres stations d'épuration ont été fermées ?

Il a été jugé plus pertinent de mutualiser les réseaux afin d'éviter les rejets qui pouvaient être d'une qualité peu satisfaisante.